

COMMUNE DE PEYROLE

Nombre de membres en exercice: 15	Séance du 18 mai 2021 L'an deux mille vingt-et-un et le dix-huit mai l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Richard BRUNEAU
Présents : 10	Sont présents: Richard BRUNEAU, Alain CAMALET, Roland FOULON, Didier BURATTO, Gwenaël GRANGER, Hervé DESSENNE, Georges GEERAERT, Geneviève IMART, Gilles LACROIX, Pascal TARROUX
Votants: 12	Représentés: Christophe BOUTES par Alain CAMALET, Emmanuel CAVAILLES par Didier BURATTO
Contre : 0	Excuses:
Abstention : 0	Absents: Florian RAPOSO, Séverine ROJO, Nathalie RAMOS
	Secrétaire de séance: Roland FOULON

Objet : Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 Avril 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les différentes délibérations et sujets divers constitutifs du précédent Conseil.

Le Conseil APPROUVE ce compte rendu, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Objet: Débat et délibération au sujet de la demande par la Mairie de Peyrole à la CA Gaillac-Graulhet de lancer les démarches de changement du PLU - 2021 014

Monsieur Didier BURATTO annonce les dernières informations, les enjeux :

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune , dirige l'urbanisation de la commune, c'est un document très important pour les dizaines d'années à venir qui influe sur la qualité de vie des habitants actuels et futurs, de l'attractivité du territoire, du patrimoine et de l'environnement. Il mérite donc un investissement vu la hauteur de l'enjeu.

Un PLUI (intercommunal) est prévu par l'état pour fin 2014 au plus tôt. Il est donc temps de préciser la direction d'urbanisation voulue par notre village pour qu'elle soit incluse dans le futur PLUI.

Une loi<<Climat résilience>>va bientôt être votée et visera à aller vers une interdiction de nouvelles imperméabilisations des sols, donc visera à limiter les nouvelles constructions. Il faut travailler dans ce contexte pour établir un PLU car on peut notamment s'interroger sur l'impact sur la démographie de la commune et son école.

Le conseil APPROUVE cette démarche allant vers un nouveau PLU, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Monsieur Didier BURATTO énonce les différentes procédures possibles :

- Une modification (environ 3000€ à la charge de la commune, environ 6 mois)

Elle ne permet pas de modifier les classements des différentes zones à urbaniser , agricoles, naturelles, mais permet de modifier les règles des différentes zones.

- Une révision complète (environ 11 000€ à la charge de la commune, environ 2 ans)

Elle permet de tout modifier au regard de ce que le PLH (Programme Local de l'Habitat), le SCoT (Schéma de de cohérence Territoriale) permettent.

- Une révision allégée (environ 3500€ à la charge de la commune, environ 6 mois).

Elle ne porte que sur un seul objet, par exemple une modification des zones à urbaniser.

Il est possible de demander une modification et une ou plusieurs révision(s) allégée(s). Les procédures se déroulent en même temps mais le coût est bien la somme des coûts des procédures.

Le Conseil APPROUVE une demande de modification et une demande de révision allégée, 12 POUR, 0 contre, 0 abstention.

Monsieur Didier BURATTO explique que les réflexions des membres du conseil et réunion préparatoire devront se faire avant l'été 2021 pour définir les grandes lignes de ces procédures.

Objet: V

Monsieur
combattre
compte

Le Conse

Un dossi
a été req
Après dé
aux subv
négative

Le Conse

Objet: M

Suite au
de parce

Monsieur
d'achete

Monsieur
ZC N°10

Ce coin c
compte
s'intéres

Il est pro

L'acquér

Le conse

Objets M

- **051**
CAM
prév
- **052:**
Mor
- **053**
a eu
dess
fait c
juille
Dép
pho
com
une

Des experts en sécurité du Département sont venus en avril pour statuer sur le terrain des points discutés mais nous n'avons pas encore eu de retour, hormis une prolongation de la zone 70 à proximité de l'autoroute au delà du pont à l'entrée de Vinopôle, par décret préfectoral début mai. Monsieur Roland FOULON se prononce de demander à nouveau plus de retour d'information et propose d'écrire une demande à la Préfecture pour des contrôles de gendarmerie dans la zone D10 autour de la Lucie et du Pas de Peyrole.

- **054:** Monsieur le Maire rappelle que les élections des 20 et 27 juin nécessitent que les assesseurs soient vaccinés ou testés. Monsieur Didier BURATTO pose la question du test à réaliser également pour les personnes vaccinées autant susceptibles de transmettre le virus.
- **055 :** Monsieur Gwenaël GRANGER et Monsieur le Maire rappellent le constat de dégradations dans la cour de l'école occasionnées en dehors des horaires scolaires. Il est également constaté que cette utilisation de la cour par des enfants sans surveillance de parents peut présenter des situations dangereuses. Il s'agit d'un site sous la responsabilité de la Mairie qui doit être préservé, et qui doit rester un espace de la République.
Il sera étudié la mise en place d'un affichage précisant que l'accès à cet espace est interdit en dehors des horaires d'enseignement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Maire
Richard BRUNEAU.

